

Berne, le 19 juin 2024

La fondation commune d'Atupri et de Visana obtient l'autorisation officielle

L'OFSP, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF) et la Commission de la concurrence (COMCO) ont accordé, au cours des derniers mois, les autorisations nécessaires pour la fusion par combinaison de la fondation Atupri et de la fondation Visana Plus. L'inscription de la fondation commune dans le registre du commerce a eu lieu le 19.06.2024; elle compte plus d'un million de clients et clientes et occupe clairement la position de leader sur le marché de l'espace Mittelland.

La fondation commune crée des synergies

Atupri et Visana unissent leur capacité complémentaire d'innovation et de performance, mais restent indépendantes sur le plan opérationnel et continuent d'agir comme des marques fortes et autonomes. Le renforcement de leur position sur le marché se traduit, pour les clients et clientes d'Atupri et Visana, par un éventail d'offres encore plus large et davantage de canaux d'accès. La fondation commune tire parti des avantages liés à la taille et crée des synergies en matière d'investissement et d'acquisition. Visana et Atupri feront bénéficier leurs clients et clientes de ces avantages sous forme de plus-values.

Nouvelles voies dans le système de la santé

La fondation commence ses activités opérationnelles par une inscription au registre du commerce en 2024. Une fusion par combinaison entre Atupri et Visana est jusqu'à présent unique parmi les assureurs. Visana et Atupri empruntent délibérément de nouvelles voies dans le secteur de la santé afin de se préparer systématiquement dès aujourd'hui aux défis de demain.

Gestion en partenariat de la fondation

La nature partenariale de la fusion se reflète dans la composition paritaire des organes de direction de la fondation commune. Les décisions importantes stratégiquement exigent même une majorité des trois quarts. Lorenz Hess assume la présidence du conseil de fondation. D^r Sandra Thoma Hauser en est la vice-présidente. Les autres membres du conseil de fondation sont Deborah Carlson-Burkart, Professeur Bettina Borisch, Roland Frey, D^r Iris Kornacker, Professeur Robert Leu et Daniel Wirz.

La coordination stratégique des entreprises incombe à la direction exécutive présidée par Angelo Eggli en tant que CEO, tandis que Christof Zürcher est le CEO suppléant et le responsable Corporate Center. Les autres membres de la direction exécutive sont Stephan Wilms en tant que responsable Finances (CFO) et D^r Caroline Meli en tant que responsable Gestion du marché.

La fusion d'Atupri et de Visana n'entraîne pas de suppressions d'emplois.

Renseignements complémentaires

Atupri

Sophie Bayard
Communication d'entreprise
041 31 380 53 18
kommunikation@atupri.ch

Visana

Nina Frank
Media Relations
078 257 05 15
nina.frank@visana.ch

Au sujet d'Atupri

Atupri est un assureur-maladie actif au niveau national qui compte environ 180 000 assurés/es. Atupri propose des solutions individuelles et flexibles dans les domaines de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents pour les particuliers. En plus du portail classique destiné à la clientèle et de l'app, les clients et clientes bénéficient d'un certain nombre de prestations supplémentaires innovantes. Cela inclut le paiement en crypto-monnaies, un traducteur de factures TARMED et l'accès à des événements numériques basés sur une conception large de la santé dans les domaines de l'activité physique, de l'alimentation et de la forme mentale. Au siège principal à Berne et dans les centres de services et de prestations régionaux à Fribourg, Lausanne, Lucerne et Zurich, Atupri emploie environ 250 collaborateurs et collaboratrices. Le volume des primes s'élève à plus de 700 millions de francs.

Au sujet de Visana

Visana fait partie des plus importants assureurs-maladie et accidents suisses. Elle propose l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), des assurances-maladie complémentaires et assurances de choses selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), des assurances-accidents selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que des solutions de prévoyance et une assurance voiture. Visana assure une clientèle privée (particuliers et familles) de même qu'une clientèle entreprises (entreprises, institutions publiques et associations). Pour cette dernière, elle propose des assurances-accidents et de perte de salaire. Les assurances ménage, des bâtiments, de responsabilité civile privée et de protection juridique font également partie de l'offre. Visana compte au total près de 856 500 clients/es privés, dont 655 500 pour l'assurance de base. À ce nombre s'ajoutent 16 750 clients/es d'entreprises. Entre le siège principal à Berne et environ 50 agences partout en Suisse, Visana emploie près de 1400 personnes, dont deux tiers sont des femmes. Le volume des primes s'élève à environ 3,9 milliards de francs.